

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 6 mai 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé au 700, 54<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 1 704 030 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour un bâtiment résidentiel unifamilial, un agrandissement en cour avant, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour les bâtiments unifamiliaux, bifamiliaux et trifamiliaux, qu'un agrandissement doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 avril 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of May 6, 2019, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement sur le zonage (2710), regarding the immovable located at 700, 54<sup>e</sup> Avenue on lot bearing number 1 704 030 of cadastre du Québec.

This exemption would allow an extension in the front yard, for a single-family residential building, despite the fact that the By-law provides that, for single-, two- and three-family buildings, any extension must be located in the side or rear yards.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 18, 2019.